

Fiche d'aide à la saisie d'une demande de stage sur l'application AREXIS

(Document à conserver par l'étudiant)

Ce document n'est pas une convention de stage

Cette fiche a pour objectif de vous aider à recueillir toutes les informations nécessaires à votre demande de convention de stage.

Votre demande devra être formulée via l'application Arexis accessible depuis votre ENT « rubrique scolarité » ou sur le site internet de l'UFR <https://arexis.appli.univ-poitiers.fr/> après avoir obtenu l'accord de principe de vos deux tuteurs et les renseignements listés ci-dessous.

La mention de ces éléments est réglementairement obligatoire. Il convient alors d'y prêter la plus grande attention afin d'éviter tout retard de traitement de la demande en cas d'erreur ou d'omission.

Décret du 29 août 2006 pris pour application de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Art. 3. – Les conventions-types précisent les clauses que doivent impérativement comporter les conventions de stage au nombre desquelles :

En gras les éléments qui sont du ressort de l'étudiant et des tuteurs

- 1) La définition des activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation,**
- 2) Les dates de début et de fin du stage,**
- 3) La durée hebdomadaire maximale du stagiaire dans l'entreprise. La présence, le cas échéant, du stagiaire dans l'entreprise la nuit, le dimanche ou un jour férié doit être indiquée,**
- 4) Le montant de la gratification versée au stagiaire et les modalités de son versement,**
- 5) La liste des avantages offerts, le cas échéant, par l'entreprise au stagiaire, notamment en ce qui concerne sa restauration, son hébergement ou le remboursement des frais qu'il a engagés pour effectuer son stage,**
- 6) Le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, y compris la protection en cas d'accident du travail dans le respect de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale ainsi que, le cas échéant, l'obligation faite au stagiaire de justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile,
- 7) Les conditions dans lesquelles les responsables du stage, l'un représentant l'établissement, l'autre l'entreprise, assurent l'encadrement du stagiaire,
- 8) Les conditions de délivrance d'une « attestation de stage » et, le cas échéant, les modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme préparé,
- 9) Les modalités de suspension et de résiliation du stage,
- 10) Les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement, ou pour des congés et autorisations d'absence accordées par la structure d'accueil,
- 11) Les clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au stagiaire, lorsqu'il existe. "

Nous vous demandons en plus de préciser les jours et horaires de présence sur votre lieu de stage ainsi que le numéro SIRET de votre structure d'accueil.

1. Etudiant

Nom et prénom :

Formation :

2. La formation

Nom et prénom du responsable pédagogique des stages	Prédéfini, vous ne pouvez pas le modifier
Nom et prénom de l'enseignant référent, tuteur pédagogique du stage (16 stagiaires maximum)	Renseigné soit par le responsable pédagogique lors de la validation pédagogique, soit par l'étudiant en accord avec le responsable pédagogique

3. Structure administrative et d'accueil

Dénomination sociale du siège social (donner l'intitulé exact)	
Adresse (siège social) :	
Forme juridique de l'entreprise (SA, SARL...) :	
Numéro SIREN (9 chiffres) :	
Numéro SIRET (14 chiffres) :	
Code APE/NAF (4 chiffres-1 lettre) :	
Nom et prénom du responsable administratif (signataire de la convention)	
Fonction :	
☎ :	Mail :
Nom et prénom du tuteur de stage de l'organisme d'accueil :	
Fonction :	
☎ :	Mail :
Adresse du lieu du stage : (si adresse différente du siège social)	
Dénomination sociale (si différente) :	
Numéro SIRET (si différent) :	

4. Le stage

Date du stage (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)	
Sujet ou titre du stage	
Activités confiées (missions du stage)	
Compétences à acquérir ou à développer	
Nombre d'heures hebdomadaires de travail (maximum 35h en France)Heures <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel
Jours et heures de présence dans la structure d'accueil	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche
Conditions de travail particulières <i>(travail de nuit, travail hors jours ouvrés, déplacements-préciser le véhicule utilisé et l'aire de mobilité, autre situation...)</i>	

5. La gratification - **Obligatoire si la durée du stage est supérieure à 2 mois**

2 mois = 44 jours (ou 308 heures de présence effective) consécutifs ou non

Montant horaire de la gratification	
Modalité de versement de cette gratification	
Liste des avantages en nature	
Si le stage est supérieur à 2 mois, des congés ou autorisations d'absence sont possibles. Nombre de jours de congés éventuellement accordés :	

6. Stage à l'étranger

L'organisme d'accueil fournit-il une protection sociale : oui non

Si oui : Elle s'ajoute au maintien des droits issus du droit français

Ou Elle découle exclusivement du maintien à l'étranger des droits issus du régime français étudiant